


Procedure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2016/2047(BUD)	Procédure terminée
Budget général 2017: toutes sections		
Sujet 8.70.57 Budget 2017		

Acteurs principaux		
Parlement européen	Commission au fond précédente	
	BUDG Budgets	12/04/2016
		S&D GEIER Jens 12/04/2016
		Verts/ALE TARAND Indrek
	Commission pour avis précédente	
	AFET Affaires étrangères	01/02/2016
		S&D GILL Neena
	DEVE Développement	13/04/2016
		ECR DEVA Nirj
	INTA Commerce international	18/03/2016
		PPE BÖGE Reimer
	CONT Contrôle budgétaire	18/04/2016
		ALDE DLABAJOVÁ Martina
	ECON Affaires économiques et monétaires	21/01/2016
		PPE FERBER Markus
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	16/03/2016
		PPE LA VIA Giovanni
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	23/02/2016
		S&D JAAKONSAARI Liisa
	TRAN Transports et tourisme	15/02/2016
		S&D DE MONTE Isabella
REGI Développement régional	16/02/2016	
	S&D VAUGHAN Derek	
AGRI Agriculture et développement rural	23/02/2016	
	PPE JAHN Peter	
PECH Pêche	17/02/2016	

CULT Culture et éducation		14/03/2016
	PPE ZDROJEWSKI Bogdan Andrzej	
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		23/05/2016
	ECR MACOVEI Monica	
AFCO Affaires constitutionnelles		23/02/2016
	PPE SCHÖPFLIN György	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres		04/03/2016
	S&D DĂNCILĂ Viorica	
PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3500
		Date
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Budget	GEORGIEVA Kristalina
		16/11/2016

Événements clés

18/07/2016	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2016)0300	Résumé
12/09/2016	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11900/2016	Résumé
03/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
11/10/2016	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
13/10/2016	Dépôt du rapport budgétaire, 1ère lecture	A8-0287/2016	Résumé
25/10/2016	Débat en plénière		
26/10/2016	Résultat du vote au parlement		
26/10/2016	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0411/2016	Résumé
27/10/2016	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		
17/11/2016	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
24/11/2016	Publication du projet commun budgétaire	14635/2016	
25/11/2016	Rapport déposé sur la conciliation budgétaire	A8-0353/2016	Résumé
28/11/2016	Adoption du projet du budget par le Conseil		
30/11/2016	Débat en plénière		
01/12/2016	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0475/2016	Résumé

01/12/2016	Fin de la procédure au Parlement		
28/02/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2016/2047(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDE/8/08281; BUDG/8/06195

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission		COM(2016)0300	18/07/2016	EC	Résumé
Avis de la commission	PECH	PE582.079	01/09/2016	EP	
Avis de la commission	INTA	PE582.234	01/09/2016	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE584.223	01/09/2016	EP	
Avis de la commission	AGRI	PE585.709	01/09/2016	EP	
Avis de la commission	LIBE	PE585.749	02/09/2016	EP	
Avis de la commission	ENVI	PE585.789	02/09/2016	EP	
Avis de la commission	IMCO	PE584.233	06/09/2016	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE585.566	06/09/2016	EP	
Avis de la commission	DEVE	PE585.713	06/09/2016	EP	
Avis de la commission	ECON	PE585.727	06/09/2016	EP	
Avis de la commission	CULT	PE585.734	06/09/2016	EP	
Avis de la commission	AFCO	PE587.630	06/09/2016	EP	
Avis de la commission	AFET	PE585.593	08/09/2016	EP	
Avis de la commission	REGI	PE585.738	08/09/2016	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget		11900/2016	12/09/2016	CSL	Résumé
Avis de la commission	CONT	PE584.134	28/09/2016	EP	
Projet de rapport de la commission		PE589.175	29/09/2016	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0287/2016	13/10/2016	EP	Résumé
Document annexé à la procédure		COM(2016)0679	17/10/2016	EC	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0411/2016	26/10/2016	EP	Résumé
Texte commun budgétaire		14635/2016	24/11/2016	CSL/EP	
Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière		A8-0353/2016	25/11/2016	EP	Résumé
Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement		T8-0475/2016	01/12/2016	EP	Résumé

Acte final

Budget 2017/292

[JO L 051 28.02.2017, p. 0001](#) Résumé

[Rectificatif à l'acte final 32017B0292R\(01\)](#)

[JO L 068 14.03.2017, p. 0001](#) Résumé

2016/2047(BUD) - 18/07/2016 Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget (PB) de la Commission pour l'exercice 2017 (toutes sections).

CONTEXTE: le projet de budget (PB) 2017 est tout d'abord marqué par le souhait exprimé par le peuple britannique de quitter l'Union européenne (le «Brexit»), sachant que le droit de l'UE continuera à s'appliquer pleinement jusqu'à ce que le Royaume-Uni ne soit plus membre.

Il est rappelé que le budget de l'Union représente environ 1% du revenu national brut (RNB) de l'UE et un peu plus de 2% de l'ensemble des dépenses publiques dans l'Union. Il est donc complémentaire des budgets nationaux.

Le budget 2017 sera le 4^{ème} de l'actuel cadre financier pluriannuel (CPF) et marquera le tiers du mandat de la Commission. Cette dernière propose un projet de budget qui reflète et soutient les priorités politiques fixées par le Président, Jean-Claude Juncker, en contribuant dans toute la mesure du possible à l'emploi, à la croissance et à l'investissement, et en apportant une réponse européenne aux défis posés par :

- la gestion de la migration,
- la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée,
- la protection des frontières extérieures de l'Union,
- le partenariat avec les régions voisines de l'Union et d'autres pays tiers.

Outre ces priorités, la Commission devrait continuer à progresser vers un marché unique numérique connecté, une Union de l'énergie résiliente, un marché intérieur et une Union économique et monétaire plus approfondis et plus équitables et un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le budget en quelques chiffres : globalement, le projet de budget 2017 se présente comme suit :

- le plafond global des crédits d'engagement (CE) s'établit à 157,7 milliards EUR, ce qui représente 1,05% du revenu national brut (RNB) de l'UE, soit une augmentation de + 1,7% par rapport au budget 2016 (donc +2,637 milliards EUR). La marge totale qui en résulte sous les plafonds des engagements du CFP s'élève à 815,4 millions EUR ;
- le plafond des crédits de paiement (CP) se chiffre à 134,9 milliards EUR, soit 0,9% du RNB, ce qui représente une diminution de 6,2% des montants par rapport à 2016.

La forte réduction des paiements totaux s'explique essentiellement par l'achèvement de la mise en œuvre des programmes du CFP 2007-2013 et la lente mise en œuvre de la nouvelle génération de programmes dans certains domaines d'action. La marge qui subsiste sous le plafond des paiements du CFP pour 2017 se chiffre à 9,608 milliards EUR.

Les grandes priorités budgétaires de l'année :

- l'emploi, la croissance et les investissements demeurent la principale priorité : même si l'économie européenne poursuit son redressement, les prévisions de croissance restent modestes. Ce taux de croissance modéré impose de maintenir le rythme de mise en œuvre des priorités politiques de la Commission visant à créer les conditions nécessaires à une croissance économique durable et inclusive, grâce au Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), aux Fonds structurels et d'investissement et aux programmes relevant de la rubrique de dépenses «Compétitivité pour la croissance et l'emploi» (rubrique 1a) avec Horizon 2020 et COSME ;

- une réponse européenne efficace au défi de la migration : appuyant sur les mesures déjà prises en 2015 et en 2016 (soit 10,5 milliards EUR), le projet de budget 2017 prévoit 5,2 milliards EUR de dépenses pour des actions tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Ainsi, le montant proposé pour 2017 en faveur de la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» est supérieur de 1,8 milliard EUR au montant initialement prévu pour l'exercice. Compte tenu de l'ampleur sans précédent des besoins, la Commission propose de mobiliser à la fois l'instrument de flexibilité et la marge pour imprévus en faveur des engagements afin de financer un large éventail d'actions, notamment en matière d'aide d'urgence, de relocalisation, de réinstallation, de retour et d'intégration pour les réfugiés et demandeurs d'asile. Il est également prévu d'ouvrir un montant de 200 millions EUR pour le nouvel instrument permettant la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence au sein de l'Union pour faire face à l'actuel afflux de réfugiés et de migrants en Europe.

Le budget poursuivra en outre le financement de diverses actions visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration. Par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour l'Afrique récemment créé, le budget fournira une aide importante aux pays d'accueil confrontés à de vastes flux migratoires en dehors de l'Union. En particulier, le projet de budget prévoit une enveloppe de 750 millions EUR en vue d'atteindre le montant de 1 milliard EUR au titre de la contribution du budget de l'UE aux 3 milliards EUR convenus pour la facilité en faveur des réfugiés en Turquie. Le budget intègre en outre les implications budgétaires de l'engagement pris à l'égard du Liban et de la Jordanie ;

- les autres priorités sectorielles : le budget envisage enfin de financer d'autres mesures telles que la sécurité de l'approvisionnement énergétique, la recherche et l'innovation et l'action pour le climat. À la suite de la COP 21, la Commission poursuit en effet ses efforts pour honorer son engagement de consacrer 20% du budget à la lutte contre le changement climatique. Sont également envisagés des montants pour i) lutter contre la cybercriminalité, ii) assurer la gestion efficace des frontières, iii) vaincre le terrorisme.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires issues du cadre financier 2014-2020 :

Rubrique 1 : Croissance intelligente et inclusive : cette rubrique du budget est elle-même scindée en 2 sous-rubriques :

- 1.a Compétitivité pour la croissance et l'emploi : les crédits d'engagement en faveur de cette sous-rubrique s'établiraient à 21,109 milliards EUR. Ce montant est en hausse de 11% par rapport au budget 2016, principalement au profit du le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et d'Erasmus+. Il subsiste ainsi une marge de 81 millions EUR, après recours à la marge globale pour les engagements, à hauteur de 1,265 milliard EUR. Les crédits de paiement augmentent de 10,9%, passant à 19,298 milliards EUR;
- 1.b Cohésion économique, sociale et territoriale: les crédits d'engagement augmentent de 5,4%, passant à 53,574 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 13,2 millions EUR. En raison de la concentration anticipée, sur 2014 et 2015, du financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), aucun engagement n'est proposé à ce stade pour 2017. Les crédits de paiement pour la rubrique dans son ensemble diminuent de -23,5% par rapport au budget 2016, reculant à 37,349 milliards EUR. Cette situation est le résultat combiné de l'achèvement progressif des programmes de la période 2007-2013, qui n'est compensé que partiellement par l'augmentation des crédits de paiement au titre des nouveaux programmes. Le démarrage des nouveaux programmes a pris plus de temps que prévu ;

Rubrique 2 : Croissance durable: ressources naturelles: des crédits d'engagement d'un montant de 58,902 milliards EUR sont proposés pour cette rubrique. Le niveau des dépenses laisse une marge de 1,3 milliard EUR sous le plafond et il est proposé d'utiliser 650 millions EUR de ce montant pour compenser le recours à la marge pour imprévus en faveur des dépenses liées aux migrants et aux réfugiés dans la rubrique 3. Les crédits de paiement se chiffrent à 55,236 milliards EUR, ce qui constitue une hausse de 0,2% par rapport à 2016. Le financement destiné aux dépenses relatives au marché et aux paiements directs s'élève à 42,938 milliards EUR en crédits d'engagement et à 42,889 milliards EUR en crédits de paiement;

Rubrique 3 : Sécurité et citoyenneté: le niveau des crédits d'engagement de cette rubrique serait augmenté de 5,4% par rapport au budget 2016, le faisant passer à 4,272 milliards EUR. Le budget pour cette rubrique dépassait déjà largement la programmation financière en 2016 à la suite de la mobilisation de l'instrument de flexibilité (1,5 milliard EUR). Compte tenu de l'ampleur de la tâche qu'impliquent les crises des réfugiés et des migrants, il est proposé de maintenir le niveau de financement consenti en faveur de la migration et de la sécurité dans cette rubrique en 2017, y compris le nouvel instrument d'aide d'urgence au sein de l'Union. Il ne subsiste aucune marge dans cette rubrique et il sera nécessaire de mobiliser en 2017 à la fois l'instrument de flexibilité, à son maximum possible (530 millions EUR), et la marge pour imprévus (1,164 milliard EUR). Les crédits de paiement augmentent de 25,1%, passant à 3,782 milliards EUR, à la suite de la hausse des crédits d'engagement en 2015, 2016 et 2017 visant à faire face à la crise des réfugiés et des migrants.

Rubrique 4 : L'Europe dans le monde: il est prévu une hausse des crédits d'engagements de 2,9%, qui passent à 9,432 milliards EUR, ce qui ne laisse aucune marge sous le plafond des dépenses. Ce renforcement permettra de s'attaquer à la dimension extérieure de la crise des réfugiés (Turquie, Jordanie et Liban). Les crédits de paiement diminuent de -8,5%, reculant à 9,290 milliards EUR, à présent que l'arriéré des engagements restant à liquider sous cette rubrique est maîtrisé;

Rubrique 5 : Administration (dépenses des institutions européennes et de personnel) : les crédits d'engagement et de paiement pour la rubrique 5, «Administration», toutes institutions confondues, si l'on inclut les pensions et les écoles européennes, augmentent de 4,1%, les engagements s'établissant à 9,322 milliards EUR. L'irlandais est désormais devenu une nouvelle langue officielle et les institutions doivent se conformer aux nouvelles obligations linguistiques. En outre, les institutions sont en train de renforcer leurs systèmes de sécurité. Les dépenses pour les écoles européennes prennent en considération l'augmentation constante du nombre d'élèves, en particulier dans les établissements de Francfort et de Luxembourg. La marge sous le plafond de la rubrique 5 s'élève à 596,3 millions EUR et, sur ce montant, il est proposé d'utiliser 514,4 millions EUR pour compenser le recours à la marge pour imprévus en faveur des dépenses liées à la migration dans la rubrique 3.

2016/2047(BUD) - 12/09/2016 Position du Conseil sur le projet de budget

Le 12 septembre 2016, le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

À l'issue des délibérations du Conseil, les principaux éléments de cette position peuvent se résumer comme suit :

- 156.377,15 millions EUR en crédits d'engagements ;
- 133.790,01 millions EUR en crédits de paiements.

Selon la position adoptée par le Conseil sur le projet de budget pour 2017, les crédits d'engagement augmenteraient de 0,89% par rapport au budget 2016 et les crédits de paiement diminueraient de 7,02%.

Le montant total des crédits de paiement prévus dans la position du Conseil sur le projet de budget pour 2017 correspond à 0,89% du RNB de l'UE.

A. Principes : lors de l'adoption de sa position, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices et de principes qui peuvent se résumer comme suit:

- prise en compte des orientations budgétaires définies pour le budget 2017 dans les [conclusions du Conseil](#) adoptées en février 2016;
- approche débouchant sur un budget respectant la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, et tenant compte des contraintes économiques et budgétaires actuelles dans les États membres;
- octroi d'un financement adéquat pour les différentes priorités de l'UE, en déterminant les crédits sur la base de l'exécution budgétaire passée et en cours et de capacités d'absorption réalistes;
- prévision de crédits nécessaires pour permettre la mise en œuvre sans heurts des nouveaux programmes au cours de la 4^{ème} année du CFP 2014-2020;
- prévision des crédits nécessaires pour soutenir les priorités politiques de l'Union, notamment en favorisant les emplois et la croissance et en apportant une réponse aux défis posés dans le domaine de la migration;
- respect de l'accord intervenu sur le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques;
- dégagement de marges suffisantes sous les plafonds des rubriques et sous-rubriques du CFP, sauf en ce qui concerne la sous-rubrique 1b et la rubrique 3, afin de pouvoir faire face à des situations imprévues;
- maîtrise rigoureuse des crédits de paiement pour toutes les rubriques et sous-rubriques du CFP et création d'une marge suffisante

pour faire face à des événements imprévus, ce qui entraîne une diminution des crédits de paiement, en particulier pour les sous-rubriques 1a et 1b et les rubriques 2 et 4.

Dépenses administratives : en ce qui concerne les dépenses administratives des institutions, le Conseil rappelle qu'il faut en limiter l'augmentation en 2017 et réduire les effectifs conformément à l'objectif d'une diminution de -5% au cours de la période 2013-2017, fixé par [l'accord interinstitutionnel](#) du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire.

Dans ce contexte, les dépenses administratives doivent être guidées par les principes suivants:

- maîtrise rigoureuse du volume des dépenses administratives des institutions, conformément à l'approche suivie par les États membres pour leurs fonctions publiques respectives;
- niveau approprié pour la fixation du budget administratif de chaque institution, en tenant compte de ses spécificités et de ses besoins réels et justifiés;
- réductions ciblées et augmentation de l'abattement forfaitaire standard sur les salaires pour certaines institutions et certains offices, en tenant compte de leur exécution budgétaire passée et en cours et de leurs taux de vacance;
- proposition de la Commission de réduire les effectifs de -1% par an à partir de 2013.

Agences décentralisées : pour les agences, le Conseil a réduit le niveau général des contributions du budget de l'Union de 5 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement. Sont affectées par ces réductions les agences n'ayant pas complètement mis en œuvre les contributions reçues du budget de l'Union dans le passé et/ou pour lesquelles les capacités d'absorption pourraient être inférieures aux prévisions de la Commission.

Déclaration sur les crédits de paiement : outre les principes ci-avant décrits, le Conseil a également approuvé une déclaration sur les crédits de paiement précisant qu'il examinera attentivement la lettre rectificative portant sur l'agriculture (en incluant les informations relatives aux recettes affectées) afin d'évaluer le niveau adéquat des ressources devant figurer au budget 2017 au titre de la rubrique 2 (Croissance durable: ressources naturelles).

Il demande à la Commission de continuer d'examiner minutieusement la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020 et l'invite à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant la situation et les estimations des crédits de paiement pour 2017.

Déclaration sur l'état prévisionnel de la Commission pour 2017 : enfin, le Conseil rappelle dans une déclaration unilatérale qu'il a arrêté avec le Parlement européen et la Commission européenne un calendrier indicatif destiné à améliorer la procédure budgétaire en 2017. Le Conseil précise que ce calendrier pragmatique est indispensable en vue d'améliorer le fonctionnement de la procédure budgétaire et assurer l'adoption en temps voulu du budget. En conséquence, la Commission est appelée à présenter en temps voulu l'état prévisionnel pour les exercices à venir afin d'assurer le bon fonctionnement de la procédure budgétaire.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil s'est exprimé comme suit:

Rubrique 1 : «Croissance intelligente et inclusive» (74,283 milliards EUR en engagements):

1.a) dépenses relatives à la Compétitivité pour la croissance et l'emploi : le montant de cette rubrique a été fixé à 20,712 milliards EUR en crédits d'engagements, soit une augmentation de 9% par rapport au budget 2016.

La sous-rubrique se caractérise en outre par les éléments suivants:

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de 397 millions EUR des crédits demandés dans le PB 2017 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques, y compris les dépenses d'appui administratif, à savoir 116,5 millions EUR dans le domaine des grands projets d'infrastructures, 125,3 millions EUR en ce qui concerne le cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation, 18,6 millions EUR dans l'emploi et l'innovation sociale, 12,1 millions EUR dans le domaine Douane, Fiscaux et lutte contre la fraude, 111,5 millions EUR en ce qui concerne le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, 6,6 millions EUR pour les actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission et 4 millions EUR dans d'autres programmes;
- utiliser la marge globale pour les engagements pour un montant de 1,265 milliard EUR au titre de cette sous-rubrique;
- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant d'un montant total de 331,5 millions EUR les crédits demandés dans le PB pour 2017 en alignant globalement les différents niveaux de réductions de dépenses sur ceux prévus en engagements.

La marge disponible au titre de la sous-rubrique 1a s'élève à 478 millions EUR.

1.b) dépenses liées à la Cohésion économique, sociale et territoriale : le Conseil a prévu un montant de 53,571 milliards EUR en engagements (soit une augmentation de 5,4% par rapport à 2016). Les autres grandes caractéristiques de cette sous-rubrique budgétaire sont les suivantes :

- établir le niveau des crédits d'engagement en visant une réduction totale de 3 millions EUR des crédits demandés dans le PB 2017 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques liées aux dépenses d'appui administratif au titre de cette sous-rubrique;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant total de 199 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2017 pour les programmes relevant de la nouvelle période de programmation, en particulier dans les domaines des régions en transition (-10 millions EUR), de la compétitivité (régions plus développées) (-43 millions EUR), du Fonds de cohésion (20 millions EUR), de la coopération territoriale européenne (-81 millions EUR) et de l'assistance technique et des actions innovantes (-25 millions EUR) et l'aide européenne aux plus démunis (-20 millions EUR);
- placer dans la réserve 18,6 millions EUR en crédits d'engagement et 9,8 millions EUR en crédits de paiement pour le Programme d'appui à la réforme structurelle, une base juridique n'ayant pas été adoptée.

La marge au titre de la sous-rubrique 1b est de 16,2 millions EUR.

Rubrique 2 «Croissance durable : ressources naturelles» : le montant de cette rubrique a été fixé à 58,722 milliards EUR en engagements, opérant ainsi une réduction totale de quelque 6% par rapport à 2016. Les dépenses de marché et les paiements directs représentent 42,7 milliards EUR.

La rubrique est en outre caractérisée par les éléments suivants:

- réduire le niveau des crédits d'engagement demandés dans le PB 2017 de 179,5 millions EUR sur les lignes budgétaires relatives aux dépenses d'appui administratif, sur les lignes relatives à l'assistance technique opérationnelle et sur les lignes opérationnelles au titre du Fonds européen agricole de garantie;
- réduire le montant des crédits de paiements d'un montant total de 198 millions EUR par rapport aux crédits demandés dans le PB 2017, dont 177,1 millions EUR en ce qui concerne le Fonds européen agricole de garantie, 20 millions EUR en ce qui concerne le Fonds européen agricole pour le développement rural, 200.000 EUR en ce qui concerne le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et 200.000 EUR en ce qui concerne le programme LIFE;
- placer dans la réserve 5,1 millions EUR en crédits d'engagement et 2,5 millions EUR en crédits de paiement pour le Programme d'appui à la réforme structurelle, une base juridique n'ayant pas été adoptée;

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élève à 938,8 millions EUR.

Rubrique 3 : «Sécurité et citoyenneté» : le montant de cette rubrique a été fixé à 4,248 milliards EUR en engagements et augmente de quelque 4,84% par rapport au budget 2016. Cette rubrique se caractérise également par les points suivants :

- niveau des crédits d'engagement avec une réduction totale de 24,3 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2017 pour un certain nombre de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif et les dépenses opérationnelles pour de nouveaux programmes;
- réduction totale de 21,6 millions EUR des crédits de paiements demandés dans le PB 2017 pour une série de lignes budgétaires concernant les dépenses d'appui administratif (-500.000 EUR) et des dépenses opérationnelles pour de nouveaux programmes (-18,8 millions EUR).

La marge disponible au titre de la rubrique 3 est égale à 0 et laissée telle quelle. Dès lors, l'instrument de flexibilité est mobilisé à hauteur de 530 millions EUR en crédits d'engagement et la marge pour imprévus est mobilisée à hauteur de 1,14 milliard EUR en crédits d'engagement. Ce montant est compensé par une réduction de la marge de 530 millions EUR dans la rubrique 2 et de 610 millions EUR dans la rubrique 5 (Administration).

Rubrique 4 «Europe dans le monde» : le Conseil envisage un montant global de 9,327 milliards EUR en engagements, soit une augmentation de 1,74% par rapport à 2016. Il a ainsi décidé de :

- établir le niveau des crédits d'engagement dans l'objectif d'atteindre une réduction totale de 105,2 millions EUR dans les crédits demandés dans le PB 2017 pour un certain nombre de lignes budgétaires spécifiques;
- fixer le niveau des crédits de paiement en réduisant les crédits demandés dans le PB 2017 d'un montant total de 70,2 millions EUR, dont
 - 2,8 millions EUR en ce qui concerne l'Instrument d'aide de préadhésion,
 - 2,4 millions EUR en ce qui concerne l'Instrument européen de voisinage,
 - 47,1 millions EUR en ce qui concerne l'Instrument de financement de la coopération au développement,
 - 7,3 millions EUR en ce qui concerne l'Instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers,
 - 200.000 EUR en ce qui concerne l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme,
 - 400.000 EUR en ce qui concerne l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix,
 - 4,6 millions EUR en ce qui concerne l'Initiative des volontaires de l'aide de l'UE,
 - 1,1 million EUR dans d'autres actions et programmes et
 - 4,3 millions EUR pour les actions financées dans le cadre des prérogatives de la Commission et des compétences spécifiques conférées à la Commission.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élève à 105,2 millions EUR.

Rubrique 5 : Dépenses administratives: les dépenses administratives s'établissent à 9,263 milliards EUR, soit une augmentation de 3,67%. Le budget de chaque institution figure dans la position du Conseil avec les variations budgétaires d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne les effectifs, le Conseil a accepté les tableaux des effectifs proposés par la Commission dans le PB pour 2017.

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élève à 44,5 millions EUR.

Instrument spéciaux : enfin, le Conseil n'a inclus aucun montant en crédits de paiement dans la réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (-30 millions EUR). En outre, il n'a inclus aucun montant dans la réserve pour le Fonds de solidarité de l'UE (- 513 millions EUR en crédits d'engagement et -200 millions EUR en crédits de paiement).

2016/2047(BUD) - 13/10/2016 Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport conjoint de Jens GEIER (S&D, DE) (Section III Commission) et d'Indrek TARAND (Verts/ALE, EE) (autres sections) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

Les députés soulignent tout d'abord que la lecture du budget 2017 par le Parlement devrait parfaitement refléter les priorités politiques de ce dernier exposées dans sa [résolution du 9 mars 2016](#) sur les orientations générales et conformément aux objectifs de l'initiative «Europe 2020». Dans ce contexte, les députés mettent clairement en évidence le fait que la suspension de certains Fonds ESI par la Commission européenne, n'est pas seulement considérée comme disproportionnée et inapproprié, mais constitue, aux yeux des parlementaires, comme un acte politique inacceptable.

Ils rappellent que la paix et la stabilité constituent des valeurs fondamentales de l'UE qui doivent être défendues et maintenues. Ainsi, les accords du Vendredi Saint en Irlande du Nord ont prouvé leur efficacité pour la réconciliation des populations dans ce pays et doivent être

défendus. Dans le même ordre d'idée, les députés soulignent la nécessité d'apporter le soutien voulu aux régions qui seront particulièrement affectées par le «Brexit».

Nouveaux défis de l'UE : les députés mettent l'accent sur le fait que l'Union est actuellement confrontée à plusieurs urgences pressantes et se disent convaincus qu'il appartient au budget de l'Union de mobiliser les moyens financiers nécessaires pour relever les enjeux politiques et permettre à l'Union d'apporter en priorité et de toute urgence les réponses qui s'imposent. Ainsi, ils estiment qu'une réelle volonté politique est de mise pour garantir la mise à disposition de nouveaux crédits en 2017 et jusqu'à la fin de la période de programmation (2020).

Ils rappellent la nécessité d'appuyer encore les mesures destinées à surmonter la crise migratoire et des réfugiés, en même temps que l'emploi et la croissance, mais aussi la politique de la jeunesse et la recherche.

Sur la question de la migration notamment, les députés mettent en évidence le fait que la rubrique 3 du budget est largement insuffisante pour rencontrer les besoins en la matière. Ils insistent sur la nécessité d'appréhender cette question en liant la question migratoire à la défense des droits des personnes concernées et à la prise en compte concomitante des questions de développement. Ils considèrent également qu'il convient de budgétiser les questions d'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile sur le territoire des États membres. De même, le budget doit donner la priorité à la culture.

Ils rappellent donc la nécessité de mobiliser de nouveaux fonds via les instruments budgétaires spéciaux les plus pertinents tels que l'instrument de flexibilité et la marge pour imprévus, mobilisation acceptée par le Conseil.

Ne pas pénaliser les autres actions de l'UE : les députés précisent que les demandes de financement additionnel nécessaires pour répondre à la crise migratoire et des réfugiés ne doivent pas pénaliser les actuelles actions externes de l'Union telles que sa politique de développement. Ils répètent à cet égard que la mise en place de la Facilité en faveur des réfugiés en Turquie, les fonds d'affectation spéciale et les divers instruments ad hoc ne peuvent être financés en procédant à des coupes dans les budgets des autres instruments existants. En ce sens, ils prennent acte que le plafond de la rubrique 4 (Europe dans le monde) est largement insuffisant pour pouvoir apporter une réponse pérenne et efficace aux défis extérieurs actuels, notamment à la crise migratoire et des réfugiés.

Pour les députés, le budget de l'Union doit trouver le moyen de financer les nouvelles initiatives, sans porter préjudice aux programmes et politiques actuelles de l'Union. Ils regrettent à cet égard que le plan préparatoire concernant la recherche en matière de défense, qui sera doté d'une enveloppe de 80 millions EUR au titre des 3 prochains exercices, verra son financement amputé au titre de l'actuel budget du CFP. Ils sont convaincus que, au regard d'un budget déjà insuffisant, tout effort supplémentaire en termes d'opérations, de frais administratifs, d'actions préparatoires ou de projets pilotes concernant la politique de sécurité et de défense commune passe obligatoirement par la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires par les États membres. Les États membres ne devraient donc pas laisser passer l'occasion que leur offrent à cet égard le réexamen et la révision à mi-parcours du CFP.

Rétablissement des montants du projet de budget : eu égard à ce qui précède, les députés appellent le Parlement à procéder au rétablissement de tous les montants que le Conseil entendait réduire dans le projet de budget de la Commission. Ils précisent qu'ils ne comprennent pas la logique sous-tendant les coupes proposées et dénoncent l'intention déclarée du Conseil de recréer des marges artificielles dans certaines rubriques telles que la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et la rubrique 4 (L'Europe dans le monde), sachant que ces marges seraient en toute hypothèse, trop faibles pour pouvoir faire face à une crise ou à des situations imprévues.

Ils rappellent au passage que la ratification de l'accord sur le COP 21 induit des ressources financières supplémentaires pour respecter cet accord international. Ils encouragent dès lors la Commission à prévoir les montants nécessaires à cet effet dans le cadre de l'action sur le Climat prévue au budget.

Les députés notent par ailleurs que le Conseil a mal évalué l'exécution des montants pour les 5 dernières années du cadre financier et que des fonds bien plus importants seront nécessaires pour chaque budget annuel. Ils appellent donc le Conseil à ajuster sa position au moment de la conciliation budgétaire de sorte à offrir des montants suffisants dès 2017.

Mobilisation de toutes les marges disponibles : les députés font savoir que, aux fins du financement à due concurrence de ces nécessités pressantes et eu égard aux marges très faibles du CFP au titre de 2017, ils appelleront à financer les augmentations dépassant les sommes inscrites au projet de budget en épuisant l'ensemble des marges disponibles et en recourant davantage à la marge pour imprévus.

Ils appellent par ailleurs au rétablissement de tous les montants concernant le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) dans sa dimension afférente au mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et au programme Horizon 2020, soit 1,24 milliard EUR de crédits d'engagement, en mobilisant de nouveaux crédits qui seront obtenus dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP.

Ils font observer que cette révision devrait également permettre de majorer de 1,5 milliard EUR les crédits d'engagement inscrits au titre de «l'initiative pour l'emploi des jeunes».

Toutes ces enveloppes supplémentaires devraient être envisagées dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel.

Les députés attendent par ailleurs du Conseil qu'il partage cette façon de voir et espèrent qu'un accord pourra aisément être conclu en conciliation afin que l'Union puisse se montrer à la hauteur de la situation et répondre comme il se doit aux défis qui se profilent.

Dans l'attente, les députés appellent le Parlement à fixer le niveau global des crédits de 2017 à 161,8 milliards EUR pour les crédits d'engagement et à 136,8 milliards EUR pour les crédits de paiement.

Dans la foulée, les députés font une série de recommandations spécifiques par rubrique budgétaire et institutions de l'Union, en ligne avec les considérations budgétaires générales exposées ci-avant.

2016/2047(BUD) - 17/10/2016 Document annexé à la procédure

La lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour l'année 2017 (LR 1/2017) propose 4 principaux types de modifications au projet de budget (PB) 2017.

Trois d'entre elles sont liées aux politiques suivantes:

- agriculture et pêche,
- compétitivité pour la croissance et l'emploi,
- nouveau cadre de partenariat dans domaine de l'Agenda pour les migrations, plan d'investissement externe, et sécurité.

Le 4^{ème} groupe d'amendements proposés concerne un certain nombre d'ajustements administratifs et techniques.

De manière plus détaillée, la lettre rectificative 1/2017 couvre les éléments suivants:

- mise à jour de l'estimation des besoins, des recettes affectées et des crédits pour les dépenses agricoles : en plus de l'évolution des facteurs de marché, la lettre rectificative intègre également l'impact des décisions dans le secteur agricole depuis la proposition de projet de budget 2017 établie par la Commission juin 2016, ainsi que d'autres propositions susceptibles d'avoir un effet significatif au cours de l'exercice budgétaire. Tenant compte de ces diverses modifications techniques, le niveau des crédits d'engagement reste inchangé, avec une légère réduction (-EUR 1 million) en crédits de paiement ;

- renforcement annoncé, issu de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2014-2020, de 200 millions EUR en crédits d'engagement et de 7 millions EUR en crédits de paiement dans la rubrique 1a, «Compétitivité pour la croissance et l'emploi».

A cet effet, la Commission propose de financer les engagements à travers la marge globale des engagements (GMC) et la marge non allouée, selon la répartition suivante :

- Horizon 2020: +50 millions EUR en crédits d'engagement et 7 millions EUR en crédits de paiement;
- COSME: +50 millions EUR en crédits d'engagement;
- Interconnexion en Europe - Transport: +50 millions EUR en crédits d'engagement;
- Erasmus +: + 50 millions EUR en crédits d'engagement;
- WiFi4EU, une initiative visant à aider les entités européennes à offrir gratuitement des points d'accès Wi-Fi à tout citoyen: +20 millions EUR en crédits d'engagement redéployés à partir de l'initiative 'Information et communications Technology ;

- renforcement des ressources budgétaires de l'ordre de 1 milliard EUR au titre de la rubrique 4, Europe globale, pour traiter des causes profondes de la migration et promouvoir la mise en œuvre rapide des accords avec les pays tiers prévus dans le cadre du Nouveau Partenariat ainsi que pour la création d'un Fonds européen pour le développement durable (EFSD) et d'une nouvelle garantie EFSD liée à ce Fonds. La Commission propose d'augmenter les crédits d'engagement de 1 milliard EUR à cet effet et les crédits de paiement de 210 millions EUR. Compte tenu de la très faible marge de la rubrique 4 (créé par le transfert des représentants spéciaux de l'UE à partir de la rubrique 4 à la rubrique 5, Administration), la majeure partie de cette augmentation des crédits d'engagement sera financée par la mobilisation correspondante de la marge pour imprévus et sera compensée en 2017 à partir des marges non allouées de la rubrique 2, Croissance durable: ressources naturelles et en 2018-2019 à partir des marges non allouées de la rubrique 5, Administration ;

- augmentation du nombre de postes d'Europol pour renforcer le soutien opérationnel, notamment pour fournir un service 24h/24 et 7/7 et les capacités sur le terrain de déploiement, comme annoncé dans la communication de la Commission intitulée «[Accroître la sécurité dans un monde de mobilité](#)»;

- mise à niveau des postes supplémentaires demandés pour Frontex (Agence des gardes-frontières) et le Bureau européen pour l'asile à la lumière d'une évaluation plus détaillée des profils d'emploi requis ;

- ajustements mineurs au niveau de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) ;

- transfert des dépenses liées à 3 représentants spéciaux de l'UE (RSUE) de la rubrique 4 vers la rubrique 5 du budget ;

- mise à jour des besoins probables pour les crédits supplémentaires liés à 2017 pour les salaires et les pensions de toutes les institutions ;

- alignement des plans de coopération entre le Parlement européen, le Comité économique et social européen et le Comité des régions, pour tenir compte de l'accord conclu entre ces institutions, en vue de réaliser des économies d'échelle.

La Commission tient également à souligner qu'elle a l'intention de financer un Programme d'emploi jeunesse (IEJ) en 2017 à hauteur de 500 millions EUR en crédits d'engagement. Cependant, à ce stade, la Commission ne propose pas les allocations budgétaires nécessaires dans cette lettre rectificative. En conséquence, la Commission proposera d'ajouter ces ressources par le biais d'un projet de budget rectificatif qui sera soumis au Parlement européen et au Conseil immédiatement après l'ajustement technique au début de 2017.

Dans l'ensemble, l'impact net de la lettre rectificative au budget 1/2017 sur les dépenses est une augmentation de 1,2572 milliard EUR en crédits d'engagement et une augmentation de 523,1 millions EUR en crédits de paiement.

Du côté des recettes du budget, des amendes décidées par la Commission récemment seront payées et tous les recours juridiques seront épuisés à la fin de 2016 pour un montant estimé à 1 milliard EUR. La Commission propose d'augmenter les postes budgétaires pertinents dans la partie recettes du budget avec ce montant. Cela permettra de réduire d'autant les contributions RNB demandés par les budgets nationaux pour alimenter le budget de l'UE du même montant.

2016/2047(BUD) - 26/10/2016 Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 446 voix pour, 184 voix contre et 60 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

Pour le Parlement, le budget 2017 doit être replacé dans le contexte plus large de l'examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) et des défis à venir. Par conséquent, le budget 2017 doit être conforme aux objectifs de la stratégie Europe 2020, qui représente sa principale orientation et sa priorité générale.

Il réitère sa conviction selon laquelle des initiatives comme la suspension des fonds ESI par la Commission ne sont pas seulement injustes et disproportionnées, mais également non soutenables sur le plan politique.

Rappelant que sa lecture du budget 2017 reflète parfaitement les priorités politiques adoptées par une écrasante majorité dans sa [résolution](#)

[du 9 mars 2016](#) sur les orientations générales, le Parlement insiste sur le fait que la paix et la stabilité sont des valeurs fondamentales qui doivent être préservées dans l'Union. C'est la raison pour laquelle l'accord du Vendredi saint, qui s'est avéré déterminant pour la paix et la réconciliation en Irlande du Nord, doit être protégé. Il souligne également la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour garantir un soutien aux régions qui seront particulièrement touchées dans le cadre du Brexit.

Répondre aux défis majeurs de l'UE : le Parlement souligne que l'Union est actuellement confrontée à une série d'urgences extrêmes et de nouveaux défis qui ne pouvaient pas être prévus à l'époque où le CFP 2014-2020 a été établi. Des moyens financiers accrus sont donc nécessaires pour répondre à ces défis politiques et permettre à l'Union de réagir à ces crises avec toute l'efficacité voulue.

Les premiers d'entre eux sont ceux de la migration et le ralentissement de la croissance. Il importe donc de renforcer les crédits pour les projets de recherche et d'infrastructure, ainsi que pour la lutte contre le chômage des jeunes.

Ces défis ne doivent toutefois pas laisser au second plan, les autres grandes politiques déployées par l'Union, en particulier :

- la création d'emplois décents et de qualité,
- le développement d'entreprises et de l'entrepreneuriat pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le Parlement constate à cet égard que le plafond de la rubrique 3 est largement insuffisant pour financer de manière appropriée la dimension interne des défis actuels liés à la migration et aux réfugiés, de sorte à garantir l'intégration des travailleurs migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Dans ce contexte, le Parlement en appelle au recours aux instruments spéciaux du CFP et ce dès le budget 2017, y compris la pleine mobilisation de l'instrument de flexibilité ainsi qu'une mobilisation substantielle de la marge pour imprévus «de dernier recours».

Pour le Parlement, ces demandes de financements additionnels ne doivent toutefois pas pénaliser les actions actuelles en matière de politique de développement. L'ensemble des mesures prévues telles que la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, les fonds d'affectation spéciale et les divers instruments ad hoc ne peuvent être financés en procédant à des coupes dans les budgets des autres instruments existants.

Le Parlement insiste tout particulièrement sur sa pleine participation et son contrôle sur les montants mobilisés.

Il met par ailleurs fortement en doute le caractère suffisant du plafond de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde) pour pouvoir apporter une réponse pérenne et efficace aux défis extérieurs de la migration et des réfugiés.

De larges frais pour financer les nouvelles initiatives en matière de défense : les députés réaffirment que l'Union doit trouver des moyens de financer de nouvelles initiatives sans toucher aux politiques existantes de l'Union. Il se dit préoccupé par le fait que l'action préparatoire pour la recherche en matière de défense, qui s'élèvera à 80 millions EUR au cours des 3 prochaines années, sera considérablement réduite dans le cadre du budget actuel du CFP. Or, pour le Parlement, tout effort supplémentaire concernant la politique de sécurité et de défense commune passe obligatoirement par la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires par les États membres. A cet égard, la révision à mi-parcours du CFP pourrait être le moment de clarifier le financement à long terme des activités de recherche en matière de défense commune.

Assumer les engagements internationaux liés à l'Accord de Paris : le Parlement rappelle que l'Union a ratifié l'accord de la COP 21 et doit consacrer une partie de ses ressources financières au respect de ses engagements internationaux. Il encourage vivement la Commission à agir de sorte à prévoir les montants nécessaires dans ce contexte.

Permettre aux jeunes de voyager : le Parlement demande à la Commission de présenter une initiative visant à offrir à de jeunes Européens, sélectionnés sur la base d'un concours, des bons de voyage sur les transports publics. Un objectif clé de cette initiative serait l'évaluation de la faisabilité et de l'impact potentiel d'un système plus généralisé favorisant, notamment, la mobilité des jeunes, la sensibilisation des jeunes Européens et la promotion de l'égalité des chances.

Supprimer les coupes budgétaires faites par le Conseil : en droite ligne avec ces grands objectifs, le Parlement annule toutes les coupes proposées par le Conseil dans le projet de budget et dénonce l'intention déclarée du Conseil de recréer des marges artificielles dans certaines rubriques telles que la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi) et la rubrique 4 (L'Europe dans le monde), d'autant plus que ces marges seraient en toute hypothèse trop faibles pour pouvoir faire face à une crise ou à des situations imprévues.

Le Parlement compense par ailleurs intégralement toutes les coupes concernant le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD) dans sa dimension afférente au mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et au programme Horizon 2020, soit 1,24 milliard EUR de crédits d'engagement pour 2017, en mobilisant de nouveaux crédits qui seront obtenus dans le cadre de la révision à mi-parcours du CFP.

Pour apporter une réponse efficace au problème du chômage des jeunes dans l'ensemble de l'Union, le Parlement augmente l'initiative pour l'emploi des jeunes grâce à une enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard EUR en crédits d'engagement afin de permettre sa poursuite.

Vers une négociation budgétaire globale : le Parlement espère que le Conseil partagera sa façon de voir et qu'un accord pourra aisément être conclu afin que l'Union puisse se montrer à la hauteur de la situation. Dans la foulée, il fixe le niveau global des crédits de 2017 à 160,7 milliards EUR pour les crédits d'engagement et à 136,8 milliards EUR pour les crédits de paiement.

Recommandations spécifiques : dans la 2^{ème} partie de sa résolution, le Parlement fait une série de recommandations par rubrique budgétaire qui peuvent se résumer comme suit :

Sous-rubrique 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi : le Parlement dénonce avec force les coupes pratiquées dans une rubrique qui symbolise la valeur ajoutée européenne et qui génère un supplément de croissance et des emplois pour les citoyens. Il décide donc d'annuler toutes les coupes réalisées par le Conseil. Conformément aux priorités qui demeurent les siennes, à savoir la croissance et l'emploi, et après avoir soigneusement analysé leur actuelle capacité d'absorption, le Parlement décide de proposer plusieurs augmentations ciblées par rapport au projet de budget au profit des programmes COSME, Progress, Marie Curie, Conseil européen de la recherche, Eures et Erasmus+, et augmente le niveau des crédits d'engagement de la sous-rubrique 1a de 45 millions EUR par rapport au projet de budget (hors EFSD, projets pilotes et actions préparatoires).

Sous-rubrique 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale : le Parlement rejette les réductions de 3 millions EUR de crédits d'engagement et de 199 millions EUR de crédits de paiement proposées par le Conseil et réitère son soutien sans réserve en faveur de la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes. Il décide de rétablir dans le projet de budget les lignes correspondant aux crédits d'engagement et de paiement amputés par le Conseil et augmente les crédits d'engagement de la sous-rubrique 1b de 1,5 milliard EUR et les crédits de paiement de 500 millions EUR par rapport au projet de budget pour l'initiative pour l'emploi des jeunes.

Rubrique 2 - Croissance durable: ressources naturelles : le Parlement estime que le budget de l'Union se doit d'accorder la priorité aux actions contribuant réellement à verdir l'économie. Il attend la présentation de la lettre rectificative concernant l'ensemble des mesures d'urgence, notamment pour le secteur laitier, et décide d'apporter son soutien au secteur agricole de l'Union. Il augmente dès lors les crédits de 600 millions EUR par rapport au projet de budget afin de contrer les effets de la crise du secteur laitier et les effets de l'embargo russe sur la filière laitière.

Rubrique 3 - Sécurité et citoyenneté : le Parlement estime qu'il convient de placer le défi que constitue la crise migratoire actuelle au centre de ses priorités. Il fait observer que les écarts importants par rapport à la programmation initiale plaident en faveur d'un ajustement à la hausse des plafonds de la rubrique 3. Il souligne que la Commission propose de financer ces augmentations principalement en mobilisant l'instrument de flexibilité (à concurrence de 530 millions EUR, épuisant ainsi la totalité des fonds disponibles au titre de cet exercice) ainsi que la marge pour imprévus (pour un montant de 1,16 milliard EUR).

Se ralliant à la position de la Commission, le Parlement ne demande pas, au regard du niveau exceptionnel de financement des dépenses liées aux phénomènes migratoires (5,2 milliards EUR au total en 2017 au titre des rubriques 3 et 4 et la mobilisation du Fonds européen de développement) et au vu des propositions destinées à mobiliser l'instrument de flexibilité, une nouvelle augmentation des dotations en faveur des politiques afférentes à la migration. Il s'opposera toutefois à toute tentative de réviser à la baisse le financement des actions de l'Union dans ce domaine.

Pour le Parlement, la souplesse budgétaire a des limites et ne peut constituer qu'une solution à court terme. Il faut donc une réponse courageuse, tournée vers l'avenir, impliquant une révision à la hausse du plafond de la rubrique 3.

Rubrique 4 - L'Europe dans le monde : le Parlement est convaincu que les plafonds de la rubrique 4 sont insuffisants pour financer de manière appropriée la dimension externe des enjeux liés de la crise migratoire et des réfugiés. Il décide, par conséquent, de rétablir tous les montants réduits par le Conseil sous la rubrique 4. Le Parlement juge par ailleurs nécessaire d'augmenter les crédits affectés à la ligne budgétaire dédiée à la communauté chypriote turque (+3 millions EUR) pour permettre de poursuivre et de relancer de manière déterminante la réconciliation entre les deux communautés.

Rubrique 5 - Administration: le Parlement estime que les réductions du Conseil sont injustifiées et préjudiciables et rétablit les montants du projet de budget pour toutes les dépenses administratives de la Commission, y compris les dépenses administratives et de soutien à la recherche des rubriques 1 à 4. Il décide, à la lumière des récentes révélations et afin de reconquérir la confiance des citoyens européens et la crédibilité des institutions de l'Union, de conserver 20% des crédits des indemnités transitoires des anciens membres en réserve jusqu'à ce que la Commission applique un code de conduite des commissaires plus strict afin de prévenir les conflits d'intérêts et le «pantouflage».

Le Parlement fait en outre une série de recommandations spécifiques sur les autres institutions en rétablissant la plupart des montants et postes des institutions, amputés par le Conseil.

Autres recommandations : le Parlement insiste en outre sur le fait qu'à sa demande un plan de paiement avait été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à un niveau «normal» de 2 milliards EUR à la fin de 2016. Or, au moins 8,2 milliards EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour la période 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards EUR à la fin de 2016. Il insiste pour que ce nouveau plan de paiement repose sur une gestion financière saine.

Enfin, le Parlement estime qu'il faut mutualiser les efforts et mobiliser des moyens supplémentaires au niveau de l'Union plutôt que remettre en cause des engagements passés en saccrochant à l'illusion de solutions purement nationales.

2016/2047(BUD) - 25/11/2016 Rapport conciliation budgétaire déposé en plénière

La délégation du Parlement européen au comité de conciliation a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) (Section III Commission) et Indrek TARAND (Verts/ALE, EE) (autres sections) sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, tel qu'approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire

La délégation du Parlement européen a appelé la Plénière à approuver le projet commun dont est convenu le comité de conciliation, dont les points essentiels peuvent se résumer comme suit :

- le montant global des crédits d'engagement du budget 2017 est fixé à 157.857,8 millions EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2017 de 1.100,1 millions EUR en crédits d'engagement ;
- le montant global des crédits de paiement du budget 2017 est fixé à 134.490,4 millions EUR ;
- il est fait appel à l'instrument de flexibilité pour 2017 pour fournir la somme de 530 millions EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) ;
- il est fait appel à la marge globale pour les engagements pour fournir la somme de 1.439,1 millions EUR à la rubrique 1a (compétitivité pour la croissance et l'emploi) ;
- il est fait appel à la marge pour imprévus pour fournir la somme de 1.906,2 millions EUR à la rubrique 3 et à la rubrique 4. Ce montant est compensé par 575 millions EUR provenant de la marge non allouée de la rubrique 2 (croissance durable: ressources naturelles) en 2017 ainsi que par 507,3 millions EUR en 2017, 570 millions EUR en 2018 et 253,9 millions EUR en 2019 provenant des marges non allouées de la rubrique 5 (administration) ;
- la Commission estime à 981,1 millions EUR les crédits de paiement 2017 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2014, en 2015 et en 2016.

Les députés ont également confirmé les déclarations communes faites par le Parlement, le Conseil et la Commission telles qu'annexées au projet de résolution et portant sur :

- l'initiative pour l'emploi des jeunes ;
- la réduction de 5% du personnel ;
- la question des crédits de paiements ;

- le Fonds européen pour le développement durable ;
- les fonds fiduciaires de l'Union et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie ;
- l'agriculture.

2016/2047(BUD) - 01/12/2016 Projet commun budgétaire approuvé par le Parlement

Le Parlement européen a adopté par 438 voix pour, 194 voix contre et 7 abstentions, une résolution sur le projet commun de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, approuvé par le comité de conciliation dans le cadre de la procédure budgétaire.

Le Parlement européen approuve le projet commun dont est convenu le comité de conciliation, qui se compose de l'ensemble des documents suivants:

- la liste des lignes budgétaires qui n'ont pas été modifiées par rapport au projet de budget ou à la position du Conseil;
- les montants récapitulatifs par rubrique du cadre financier;
- les montants «ligne par ligne» de tous les postes budgétaires;
- un document consolidé indiquant les montants et le texte final de toutes les lignes modifiées au cours de la conciliation.

Le Parlement observe par ailleurs que le niveau des effectifs du Parlement a constitué l'une des questions majeures de cette conciliation. Il rappelle que, selon le Gentlemen's agreement, chacune des branches de l'autorité budgétaire est seule compétente pour sa propre section du budget, et rappelle également qu'il a pris la décision politique d'exempter les groupes politiques de l'objectif de réduction de 5% des effectifs. Le Parlement évaluera dès lors les conséquences des décisions budgétaires sur le fonctionnement de l'institution.

Le Parlement confirme par ailleurs les déclarations communes du Parlement européen, du Conseil et de la Commission annexées à la résolution portant sur :

- le montant global des crédits d'engagement du budget 2017 : ce dernier est fixé à 157.857,8 millions EUR. Dans l'ensemble, cela laisse une marge sous les plafonds du CFP pour 2017 de 1.100,1 millions EUR en crédits d'engagement ;
- le montant global des crédits de paiement du budget 2017 : ce dernier est fixé à 134.490,4 millions EUR ;
- l'instrument de flexibilité pour 2017 : cet instrument vise à fournir la somme de 530 millions EUR en crédits d'engagement à la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) ;
- la marge globale pour les engagements : la marge vise à fournir la somme de 1.439,1 millions EUR à la rubrique 1a (compétitivité pour la croissance et l'emploi) ;
- la marge pour imprévus : cette marge vise à fournir la somme de 1.906,2 millions EUR à la rubrique 3 et à la rubrique 4. Ce montant est compensé par 575 millions EUR provenant de la marge non allouée de la rubrique 2 (croissance durable: ressources naturelles) en 2017 ainsi que par 507,3 millions EUR en 2017, 570 millions EUR en 2018 et 253,9 millions EUR en 2019 provenant des marges non allouées de la rubrique 5 (administration) ;
- l'instrument de flexibilité : la Commission estime à 981,1 millions EUR les crédits de paiement 2017 relatifs à la mobilisation de l'instrument de flexibilité en 2014, en 2015 et en 2016.

Les conclusions communes adoptées dans le cadre du projet commun confirment par ailleurs l'adoption :

- du projet de budget rectificatif n° [4/2016](#) et la mobilisation de la marge pour imprévus qui l'accompagne (ces éléments ont été acceptés tels qu'ils sont proposés par la Commission);
- du projet de budget rectificatif n° [5/2016](#) (tel que proposé par la Commission);
- du projet de budget rectificatif n° [6/2016](#) et la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne qui en découle (acceptés tels que proposés par la Commission) ;
- la lettre rectificative n°1 au projet de budget 2017.

De même, le projet commun confirme certaines questions transversales relatives aux agences décentralisées et portant plus spécifiquement sur l'octroi de postes à Europol, Eurojust, l'Autorité bancaire européenne, le Bureau d'asile européen et l'Agence européenne des médicaments. Un certain nombre de décisions et de projets pilotes ont en outre été confirmés.

Le projet commun confirme en outre une série de déclarations communes faites par le Parlement, le Conseil et la Commission telles qu'annexées à la résolution et portant sur :

- l'initiative pour l'emploi des jeunes : il est demandé que le Conseil et le Parlement européen invitent la Commission à présenter, en 2017, un budget rectificatif visant à prévoir, dès que l'ajustement technique visé à l'article 6 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel aura été adopté, un montant de 500 millions EUR dans la dotation de l'initiative pour l'emploi des jeunes pour 2017, financé par la marge globale du cadre financier pour les engagements;
- la question des crédits de paiements : le Parlement européen et le Conseil demandent à la Commission de continuer d'assurer un suivi minutieux de la mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020 et à présenter en temps utile des chiffres actualisés concernant l'état de la mise en œuvre et les estimations relatives aux crédits de paiement pour 2017;
- la réduction de 5% du personnel;
- le Fonds européen pour le développement durable (FEDD) : la Commission est appelée à doter le fonds de garantie FEDD de 750 millions EUR pour la période 2017-2020, dont 400 millions provenant, sur les 4 années, du Fonds européen de développement (FED), 100 millions provenant de l'Instrument européen de voisinage pour la période 2017-2020 (dont 25 millions en 2017) et 250 millions EUR prenant la forme de crédits d'engagement (et de paiement) en 2017. La Commission est invitée à demander les crédits nécessaires dans un budget rectificatif pour 2017 afin de pourvoir au financement du FEDD au titre du budget de l'UE dès que la base juridique aura été adoptée;
- les fonds fiduciaires de l'Union et la facilité en faveur des réfugiés en Turquie : il est demandé que la mise en place des fonds fiduciaires soit transparente et claire. Pour sa part, la Commission s'engage à présenter, à partir de 2017, un document de travail accompagnant le projet de budget pour l'exercice financier suivant ;
- l'agriculture : le budget 2017 contient un ensemble de mesures d'urgence destinées à aider les agriculteurs à faire face aux difficultés qu'ils ont récemment connues sur le marché. Dans ce contexte, la Commission confirme que la marge de la rubrique 2 est suffisante pour répondre à d'éventuels besoins imprévus et s'engage à surveiller régulièrement la situation du marché.

2016/2047(BUD) - 01/12/2016 Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : présentation du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017 tel que définitivement adopté.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/292 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

CONTENU : le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2017 de l'UE, conformément au projet commun adopté en Plénière le 1^{er} décembre 2016.

Le budget 2017 est le 4^{ème} budget annuel relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020.

Avec 157,9 milliards EUR et environ 1% du revenu national brut (RNB) de l'UE, c'est d'abord la croissance, l'emploi et la compétitivité qui seront à l'honneur dans les priorités budgétaires pour 2017. D'autres fonds seront également prévus pour assurer la 2^{ème} priorité absolue de l'UE en 2017, à savoir relever efficacement les défis posés par la crise migratoire.

Axes politiques du budget 2017: le budget de l'UE pour 2017 s'établit à 157,9 milliards EUR en crédits d'engagement et à 134,5 milliards EUR en crédits de paiement. Sur le plan politique, les grands axes budgétaires de l'exercice 2017, peuvent se résumer comme suit :

- près de la moitié des fonds (74,9 milliards EUR en crédits d'engagement) sont destinés à stimuler la croissance, l'emploi et la compétitivité. Ainsi, 21,3 milliards EUR seront consacrés à des programmes tels qu'Horizon 2020, Erasmus+, COSME et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et 2,7 milliards EUR, au Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), élément moteur du plan d'investissement pour l'Europe. En outre 53,59 milliards EUR serviront à favoriser la convergence entre les États membres et entre les régions au moyen des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI);
- près de 6 milliards EUR seront destinés à renforcer la protection des frontières extérieures et à faire face à la crise des migrants et des réfugiés. La moitié de ce montant servira à financer des actions au sein de l'UE et l'autre moitié, des actions en dehors de l'UE visant à lutter contre les causes profondes des migrations.

L'année budgétaire 2017 en chiffres :

- crédits engagements : 157,858 milliards EUR, en augmentation de 1,7% par rapport à 2016,
- crédits de paiements : 134,49 milliards EUR, en régression de 1,6% par rapport au budget 2016.

Le budget 2017 par rubriques budgétaires :

- Rubrique 1 : CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE : cette rubrique est affectée d'un montant de 74,9 milliards EUR en engagements et de 56,52 milliards EUR en paiement. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques du budget:
 - 1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi (rubrique en augmentation de 12,1% du budget par rapport à 2016 en engagements): les engagements ont été fixés à 21,3 milliards EUR. Les programmes spécifiques de cette rubrique sont notamment: i) le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" ; ii) Erasmus+ et iii) COSME, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises;
 - 1b - Cohésion économique, sociale et territoriale (rubrique dont les engagements augmentent de 5,4% par rapport à 2016): les engagements de cette rubrique ont été fixés à 53,6 milliards EUR.
- Rubrique 2 CROISSANCE DURABLE : RESSOURCES NATURELLES : cette rubrique se caractérise par des engagements fixés à 58,6 milliards EUR, dont 46,6 milliards EUR sont disponibles pour les dépenses de marché et les aides directes aux agriculteurs. Les paiements ont été fixés à 42,6 milliards EUR. Dans l'ensemble, engagements et paiements ont augmenté d'un peu moins de 1% par rapport à 2016.
- Rubrique 3 : SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ : cette rubrique voit le montant de ses engagements diminuer légèrement après une très nette augmentation en 2016. Les engagements sont fixés à 4,29 milliards EUR et les paiements sont relevés de 25% à 3,8 milliards EUR.
- Rubrique 4 - L'EUROPE DANS LE MONDE : cette rubrique atteint 10,16 milliards EUR en engagements et intègre des programmes tels que l'instrument d'aide de préadhésion, l'instrument européen de voisinage, l'instrument de coopération au développement, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'instrument de stabilité. La rubrique augmente de quelque 11% par rapport au budget 2016 en engagements. Les paiements s'élèvent à 9,5 milliards EUR en légère diminution de 6,6% par rapport à 2016.
- Rubriques 5 et 6 ADMINISTRATION: les engagements et les paiements de la rubrique «Administration» ont été fixés à 9,4 milliards EUR (+5% pour les engagements et les paiements).

A noter la publication le 14.3.2017 d'un rectificatif à l'adoption définitive (UE, Euratom) 2017/292 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017 prévoyant une série de corrections aux montants de certaines lignes budgétaires du budget 2017 dans un certain nombre de domaines politiques. Ces montants sont présentés avec un comparatif de dépenses de l'exercice 2016 d'abord, puis avec les crédits correspondants tels qu'exécutés en 2015 (engagements et paiements).

2016/2047(BUD) - 01/12/2016 Acte final

OBJECTIF : présentation du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017 tel que définitivement adopté.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2017/292 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017.

CONTENU : le Parlement européen a voté l'adoption du budget 2017 de l'UE, conformément au projet commun adopté en Plénière le 1^{er}

décembre 2016.

Le budget 2017 est le 4^{ème} budget annuel relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020.

Avec 157,9 milliards EUR et environ 1% du revenu national brut (RNB) de l'UE, c'est d'abord la croissance, l'emploi et la compétitivité qui seront à l'honneur dans les priorités budgétaires pour 2017. D'autres fonds seront également prévus pour assurer la 2^{ème} priorité absolue de l'UE en 2017, à savoir relever efficacement les défis posés par la crise migratoire.

Axes politiques du budget 2017: le budget de l'UE pour 2017 s'établit à 157,9 milliards EUR en crédits d'engagement et à 134,5 milliards EUR en crédits de paiement. Sur le plan politique, les grands axes budgétaires de l'exercice 2017, peuvent se résumer comme suit :

- près de la moitié des fonds (74,9 milliards EUR en crédits d'engagement) sont destinés à stimuler la croissance, l'emploi et la compétitivité. Ainsi, 21,3 milliards EUR seront consacrés à des programmes tels qu'Horizon 2020, Erasmus+, COSME et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et 2,7 milliards EUR, au Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), élément moteur du plan d'investissement pour l'Europe. En outre 53,59 milliards EUR serviront à favoriser la convergence entre les États membres et entre les régions au moyen des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI);
- près de 6 milliards EUR seront destinés à renforcer la protection des frontières extérieures et à faire face à la crise des migrants et des réfugiés. La moitié de ce montant servira à financer des actions au sein de l'UE et l'autre moitié, des actions en dehors de l'UE visant à lutter contre les causes profondes des migrations.

L'année budgétaire 2017 en chiffres :

- crédits d'engagements : 157,858 milliards EUR, en augmentation de 1,7% par rapport à 2016,
- crédits de paiements : 134,49 milliards EUR, en régression de 1,6% par rapport au budget 2016.

Le budget 2017 par rubriques budgétaires :

- Rubrique 1 : CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE : cette rubrique est affectée d'un montant de 74,9 milliards EUR en engagements et de 56,52 milliards EUR en paiement. Elle inclut 2 sous-rubriques spécifiques du budget:
1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi (rubrique en augmentation de 12,1% du budget par rapport à 2016 en engagements): les engagements ont été fixés à 21,3 milliards EUR. Les programmes spécifiques de cette rubrique sont notamment: i) le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" ; ii) Erasmus+ et iii) COSME, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises;
1b - Cohésion économique, sociale et territoriale (rubrique dont les engagements augmentent de 5,4% par rapport à 2016): les engagements de cette rubrique ont été fixés à 53,6 milliards EUR.
- Rubrique 2 CROISSANCE DURABLE : RESSOURCES NATURELLES : cette rubrique se caractérise par des engagements fixés à 58,6 milliards EUR, dont 46,6 milliards EUR sont disponibles pour les dépenses de marché et les aides directes aux agriculteurs. Les paiements ont été fixés à 42,6 milliards EUR. Dans l'ensemble, engagements et paiements ont augmenté d'un peu moins de 1% par rapport à 2016.
- Rubrique 3 : SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ : cette rubrique voit le montant de ses engagements diminuer légèrement après une très nette augmentation en 2016. Les engagements sont fixés à 4,29 milliards EUR et les paiements sont relevés de 25% à 3,8 milliards EUR.
- Rubrique 4 - L'EUROPE DANS LE MONDE : cette rubrique atteint 10,16 milliards EUR en engagements et intègre des programmes tels que l'Instrument de préadhésion, l'Instrument européen de voisinage, l'Instrument de coopération au développement, l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'Instrument de stabilité. La rubrique augmente de quelque 11% par rapport au budget 2016 en engagements. Les paiements s'élèvent à 9,5 milliards EUR en légère diminution de 6,6% par rapport à 2016.
- Rubriques 5 et 6 ADMINISTRATION: les engagements et les paiements de la rubrique «Administration» ont été fixés à 9,4 milliards EUR (+5% pour les engagements et les paiements).